

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

2023/27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/27

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 08/06/2023

Date d'Affichage : 20/06/2023

Télétransmis le : 20/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Étaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VILOUDY Guy.

Était excusée avec pouvoir : DEBRION Cécile (pouvoir à GUERIN Muriel)

Secrétaire de séance : GUERIN Muriel

OBJET : Aménagement. Voirie communale. Rue de la Servaz - Restructuration de la chaussée : prorogation et transfert de demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet de restructuration de la rue de la Servaz à Chamoux-sur-Gelon.

Il rappelle également la délibération n°2021/19 du 1^{er} avril 2021, de demande de subvention auprès du Département de la Savoie au titre du FDEC ainsi que celle n°2022/22 du 7 juillet 2022 de demande de prorogation.

Il fait part du courrier du Département qui n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2023.

Le Maire indique qu'en date du 6 avril 2023 le projet d'élargissement et de réfection de la route de Ponturin a fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention du Département. Il précise que compte tenu des travaux d'entretien courant réalisés sur la route de Ponturin permettant de maintenir le trafic routier sur celle-ci dans de bonnes conditions, il souhaite le transfert du montant de subvention s'élevant à 31 577 € sur le projet de restructuration de la chaussée « rue de la Servaz ». Un courrier a déjà été transmis dans ce sens au Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,

-ouï l'exposé du Maire,

-Après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir cette opération de restructuration de la chaussée « rue de la Servaz » pour la prochaine programmation du Département

DEMANDE le transfert de la subvention allouée au projet d'élargissement et de réfection de la route de Ponturin sur le projet de restructuration de la chaussée « rue de la Servaz ».

SOLLICITE l'autorisation de débiter les travaux avant le bénéfice de la subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,